

**PROJET DE
MODELE TYPE DE PRESENTATION DE RAPPORTS NATIONAUX SUR LA
CONSERVATION DES ELEPHANTS DANS LE CADRE DU MJA CONCERNANT
LES ELEPHANTS D'AFRIQUE DE L'OUEST ET SA STRATEGIE**

Le présent modèle de rapport est rédigé de façon à permettre le monitoring de la mise en œuvre de la Stratégie annexée au Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Eléphant d'Afrique. Les rapports sur l'application de la Stratégie faciliteront l'échange de renseignements entre les Etats de l'aire de répartition et aideront les Etats à identifier les futures actions nécessaires. La portée des questions suivantes excède celle des informations déjà demandées aux Parties contractantes à la CMS pour la préparation des rapports nationaux à soumettre à la Conférence des Parties de la CMS.

INFORMATIONS GENERALES

Pays: Bénin
Quelle est l'agence ou l'organisme principalement responsable de l'élaboration de ce rapport ? Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)
Autres agences, organismes ou ONG ayant fourni des informations : Université d'Abomey-Calavi (UAC), Direction des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN), Institut National de Recherche Agronomique du Bénin (INRAB)
Rapports soumis jusqu'à présent : -
Période considérée par le présent rapport: De _01/Janvier/2006_ jusqu'à _28/Février/2009_ (jour/mois/année) (jour/mois/année)
Mémoire en vigueur dans l'Etat signataire à partir de (-/-/2005):
Autorité désignée pour servir de correspondant (veuillez fournir ses coordonnées détaillées): (Ferdinand Claude KIDJO, Responsable de la Cellule Technique du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ; Tél. +229 309070 ; Mobile +229 97177111 ; E.mail : fkidjoyahoo.fr ; 08BP 227 Cotonou- Bénin.
Adresses: 1. Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) M. Marco Barbieri Responsable des Accords Secrétariat du PNUE/CMS Hermann-Ehlers-Str. 10 53113 Bonn, Allemagne Courriel: secretariat@cms.int 2. Groupe de spécialistes sur l'éléphant d'Afrique (AfESG) M. Lamine Sebogo GSEAf Afrique de l'Ouest

c/o UICN-BRAO
01 BP 1618
Ougadougou 01
Burkina Faso
Courriel: lamine.sebogo@uicn.org

1. PROTECTION ET GESTION DES ESPECES ET DE LEUR HABITAT

1.1 Mesures politiques et législatives

- a) Est-ce que l'éléphant d'Afrique est protégé par la législation nationale de votre Pays ?
- Oui, cette espèce bénéficie d'une telle protection et le niveau de protection est suffisant
 - Oui, cette espèce bénéficie d'une telle protection, mais le niveau de protection n'est pas suffisant
 - Non, cette espèce ne bénéficie pas d'une telle protection

- b) Si oui, veuillez indiquer la législation pertinente et le niveau de protection qu'elle garantit ainsi que les limitations et les obligations de conservation qu'elle impose à l'Etat, aux défenseurs des ressources naturelles et aux utilisateurs des terres.

[La loi N°2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin, elle fixe les principes et les conditions générales de protection de la faune et ses habitats avec la participation de la population,](#)

- c) Si l'éléphant d'Afrique ne bénéficie pas de protection ou si le niveau de protection accordée n'est pas suffisant, faites référence à ce que votre Pays envisage d'entreprendre afin d'assurer une protection adéquate de cette espèce par le biais de nouvelles mesures législatives ou d'une meilleure application de la législation ou réglementation existantes.

- d) Existe-t-il une législation dans votre Pays assurant une protection efficace de l'habitat de l'éléphant d'Afrique et de ses aires de migration saisonnières, y compris la prévention d'activités potentiellement nuisibles (déforestation, extraction minérale, activités industrielles, etc.)?. Veuillez indiquer toute autre initiative de collaboration (par ex. la conclusion d'accords) avec les Pays avoisinants, concernant les secteurs de gestion des éléphants.

Oui Non

Si oui, veuillez en fournir des détails.

[Les lois sur le régime de la faune et le régime des forêts et leurs textes réglementaires assurent une protection minimale de l'habitat de l'éléphant et de ses aires de migration de même que la mise en œuvre de plusieurs projets \(PCGPN, PGFTR, ProCGRN, PSR etc.\) de restauration des forêts, de reboisement, de lutte contre la déforestation. Il existe des accords entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger pour la gestion concertée du Parc W, la lutte anti-braconnage](#)

- e) Veuillez décrire toute autre mesure, législative ou politique, prise afin d'assurer la protection des habitats de l'éléphant d'Afrique.

[Accord de lutte anti-braconnage signé avec le Burkina-Faso, le Bénin et le Niger, l'Accord de gestion concertée de la réserve de Biosphère transfrontalière du W entre le Burkina-Faso, le Bénin et le Niger.](#)

- f) Existe-t-il des politiques nationales ou internationales d'incitation, dans votre Pays, visant à maintenir des pratiques agricoles appropriées dans les secteurs qui sont étroitement liés aux éléphants?

Oui Non

Si oui, veuillez décrire brièvement la nature de telles incitations et si elles sont appliquées efficacement ou utilisées par les fermiers et les utilisateurs des terres.

L'incitation à la culture du coton biologique autour des aires protégées. L'interdiction de l'agriculture dans les aires protégées

Si non, veuillez décrire les mesures prises pour introduire de telles incitations, le cas échéant.

1.2 La désignation d'aires protégées pour l'éléphant

a) Veuillez donner des précisions sur tous les sites régulièrement occupés par des éléphants dans votre Pays et indiquer leur statut de protection dans le tableau annexé (Annexe I) (veuillez allonger le tableau si nécessaire).

b) Si certains sites fréquentés par l'éléphant d'Afrique ne sont pas complètement protégés à présent ou le niveau de protection n'est pas suffisant, veuillez en indiquer les raisons et préciser ce que votre Pays compte faire pour assurer une protection suffisante pour ces sites.

Les sites où le niveau de protection est insuffisant sont dus à l'inexistence de plan de gestion, d'organe de gestion et de personnel adéquat. Les plans d'aménagement pour certaines forêts classées sont en cours d'élaboration ou en projet. Il s'agit des forêts classées de Goungoun, de l'Ouémé Supérieur, de Wari Maro et des Monts Kouffé.

c) S'il n'y a pas de Plans de gestion des sites élaborés à l'égard de tous les sites de l'éléphant d'Afrique, veuillez décrire ce qui empêche le développement de tels plans et ce que votre Pays compte faire afin de garantir l'élaboration, l'approbation et l'exécution des Plans de gestion des sites.

Difficultés de mise en œuvre des politiques et stratégie en matière de conservation des écosystèmes naturels et aussi manque de financement pour la gestion efficace des forêts classées.

d) Veuillez spécifier le type de soutien que votre Pays estime nécessaire en vue d'achever ou améliorer les Plans de gestion des sites existants.

Appui technique, soutien financier pour l'élaboration et la mise en œuvre des outils de gestion.

1.3 Les impacts sur les populations d'éléphant et leurs habitats

a) Effectue-t-on des études d'impact environnemental des nouveaux projets de développement qui sont susceptibles d'entraîner des effets nuisibles sur les habitats actuels ou potentiels de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays?

Oui Non

b) A-t-on exécuté des projets potentiellement nuisibles dans l'un des habitats de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays depuis que ce MdA a été signé?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer les sites impliqués, donner des précisions et décrire les résultats du monitoring des effets s'étant produits, si disponibles.

c) A-t-on mis fin à l'exécution d'un projet potentiellement nuisible dans l'un des habitats de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays depuis que ce MdA a été signé?

Oui Non

Si oui, veuillez donner des précisions.

Le projet de construction d'un barrage hydroélectrique sur la Mékrou dans le parc du W.

1.4 Diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat aux utilisateurs des terres

- a) A-t-on garanti la diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat de l'éléphant d'Afrique, adressées aux utilisateurs des terres ou à tout autre partie intéressée, dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer quelles méthodes sont utilisées pour adresser des recommandations concernant la gestion de l'habitat aux gestionnaires des terres, par ex. événements, publications, etc. (Veuillez faire référence à des documents publiés)

Approche participative dans la conception des supports et restitution/vulgarisation par la suite. Documents de stratégie, rapports d'études et d'enquêtes

Si non, veuillez indiquer ce qui entrave la diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat et ce qui se rend nécessaire afin de surmonter de tels obstacles.

- b) Veuillez fournir toute information concernant l'adoption de méthodes ayant entraîné des réussites, dont d'autres Etats de l'aire de répartition pourraient également bénéficier, ainsi que le soutien que votre Pays estime nécessaire afin de partager de tels renseignements.

Mise en place d'une politique impliquant la participation effective des populations à la gestion et au partage des fruits de l'exploitation des aires protégées

1.5 Protection et gestion appropriées des voies migratoires de l'éléphant d'Afrique

- a) Veuillez donner des précisions sur les voies migratoires principales de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays dans le tableau annexé (veuillez allonger le tableau si nécessaire).

Les voies de migrations sont essentiellement les réserves de biosphère de la Pendjari et du W, les forêts classées de Goungoun et dans une moindre mesure les forêts classées de la Sota et de l'Alibori Supérieur.

- b) Est-ce que les voies migratoires principales de l'éléphant d'Afrique sont gérées efficacement dans votre Pays?

Complètement Partiellement Non

- c) Veuillez fournir une liste des projets actuels et achevés et brièvement indiquer les résultats obtenus.

Le Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN), le Programme ECOPAS et le Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers de Wari-marou et des Monts Kouffés (PAMF) sont achevés. La stratégie nationale de conservation de l'éléphant d'Afrique a été élaboré et est en train d'être mise en œuvre. Le Projet d'Appui aux Développement des Aires Protégées est actuel et prend en compte certaines forêts classées dépourvues de plan et d'organe de gestion.

Les principaux résultats sont : 1- l'organisation des population en associations représentatives ; préservation des habitats contre le front agricole et le braconnage ; aménagement des sites fréquentés par les éléphants; partage des revenus avec les populations ; plusieurs études réalisées sur l'écologie de l'éléphant, les relations Homme-éléphants etc.

- d) Quels sont les lacunes restantes et quelles sont les initiatives que votre Pays envisage d'entreprendre afin d'assurer une protection et une gestion suffisantes à l'égard des voies migratoires principales?

La poursuite de la protection et la gestion durable des voies de migration, la formation du personnel, le renforcement des capacités des organisations des populations, le renforcement de la coopération régionale, la mise en place d'un mécanisme de financement durable des aires protégées.

1.6 Restauration de l'habitat potentiel

- a) A-t-on effectué une évaluation des habitats potentiels de l'éléphant d'Afrique ou de ceux irrégulièrement occupés dans votre Pays?

Pleinement Partiellement Non

Si oui, quelles sont les initiatives entreprises par votre Pays en vue de permettre la restauration écologique des habitats ? Quels sont les sites intéressés et les résultats obtenus/escomptés ?

Création d'un office autonome pour la gestion des aires protégées (réserves de biosphère de la Pendjari et du W et bientôt Wari-Marou, Mont Kouffé et Lama). Engagement de l'Etat dans le processus de mise en place de mécanisme de financement durable des aires protégées. Implication effective des populations dans la gestion des aires protégées ; Partage effectif des retombées de l'exploitation des aires protégées avec les communautés riveraines.

Si non, quels sont les obstacles rencontrés à cet égard et quelles seraient les initiatives à entreprendre afin de les surmonter?

2. SURVEILLANCE ET RECHERCHE

2.1 Méthodologie pour le dénombrement des éléphants d'Afrique

- a) La méthodologie employée pour compter les éléphants d'Afrique au plan national est-elle différente de celle recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique?

Oui Non Aucune méthodologie n'est adoptée

Si oui, veuillez indiquer brièvement les différences et les amendements potentiels à apporter.

- b) Votre Pays a-t-il expérimenté le recours à la méthode recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique et, si oui, quels enseignements peuvent en être tirés?

Le principal enseignement est qu'il faut réaliser le dénombrement à l'échelle régionale pour disposer de données fiables compte tenu de la mobilité des éléphants.

- c) Quelles sont les mesures prises par votre Pays afin de distribuer et familiariser les institutions/spécialistes pertinents avec la méthodologie recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique?

Collaboration et partenariat avec les entités et laboratoires spécialisés des universités et offices homologues pour le recyclage et la pratique de la méthode

2.2 Enquêtes nationales d'estimation des populations

- a) A-t-on mené des enquêtes nationales (à savoir sur l'ensemble du territoire) relatives aux populations de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays?

Oui (veuillez indiquer pendant combien d'années) ___2000 à 2008_____

Non

Le pays est en dehors du domaine vital

Si oui, quelles ont été les diverses méthodes utilisées (dénombrement complet, dénombrement sur transect, dénombrement à partir du fumier, etc.) et à quel moment cela s'est-il produit ? Quelle est l'organisation ayant coordonné l'enquête ?

- b) Veuillez indiquer le nombre d'éléphants présents au niveau national et toute tendance pertinente à cet égard

Année de l'enquête:2008	Année de l'enquête:2007	Année de l'enquête:2006
Effectifs: PNW 218	Effectifs: PNW 117	Effectifs: PNW : 167

- c) Dans quelle mesure le territoire de votre Pays a-t-il été considéré aux fins de l'enquête ?

- Entièrement (> 90 % des habitats convenables considérés)
 Hautement (60-90 % des habitats convenables considérés)
 Moyennement (30-60 % des habitats convenables considérés)
 Faiblement (< 30 % des habitats convenables considérés)

- d) Pour quand est prévue la prochaine enquête nationale (à savoir sur l'ensemble du territoire) de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays ?

La prochaine enquête est prévue pour 2009

- e) Au cas où aucune enquête nationale n'aurait été menée, veuillez indiquer quels sont les obstacles rencontrés à cet égard et ce qui est envisagé afin d'assurer l'accomplissement d'enquêtes nationales sur l'éléphant d'Afrique.

2.3 Collection de données dans les habitats et les voies migratoires connus

- a) A-t-on accompli, dans votre Pays, des études particulières dans les habitats de l'Eléphant d'Afrique connus?

Oui Non

Si oui, veuillez décrire brièvement, par exemple, quelle surveillance est en cours d'être réalisée (à l'égard de la population, des paramètres des habitats, des études d'impact, des domaines vitaux, des tendances saisonnières, etc.) et indiquer les organisations impliquées.

Les études réalisées ont porté sur l'écologie, l'éco-éthologie, l'éco-développement rural, les relations population-éléphant. La stratégie nationale de conservation de l'éléphant d'Afrique assortie d'un cadre logique a été élaborée et est en train d'être mise en œuvre, cette stratégie a pris en compte tous les domaines de conservation de l'éléphant.

Les organisations impliquées sont les universités et les ONG.

- b) Votre Pays mène-t-il des études régulières sur les habitats fréquentés par les éléphants? Quelles sont les organisations impliquées? Les organisations impliquées sont les universités et les ONG.

- c) Quels sont les principaux résultats et leurs implications concernant la conservation?

Ces études ont permis de mieux connaître le régime alimentaire de l'éléphant, de connaître leur domaine vital pour mieux les suivre, de mieux les valoriser, de connaître les conflits Homme-éléphant afin de mieux les gérer.

- d) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ? Il n'y a plus assez de financement pour continuer la mise en œuvre de la stratégie.

2.4 Identification des principales voies migratoires et des habitats

- a) Est-ce que des études visant à identifier les voies migratoires saisonnières de l'éléphant d'Afrique et ses habitats ont été menées dans votre Pays ?

Oui Non Le pays est en dehors du domaine vital

Si oui, quelles ont été les méthodes employées et quels ont été les principaux résultats et leurs implications en matière de conservation? Si possible, veuillez faire référence à des documents publics.

Enquêtes préliminaire en 2007 sur le terrain notamment autour des forêts classées de Goungoun, de la zone cynégétique de la Djona et de la forêt classée de l'Ouémé supérieur, avec identification et prise de coordonnées au GPS aux fins de préparer des TdRs pour une étude d'envergure .

Si oui, dans quelle mesure le territoire de votre Pays a-t-il été considéré aux fins de l'enquête sur les voies migratoires saisonnières et les habitats ?

Enquêtes préliminaire en 2007 sur le terrain notamment autour des forêts classées de Goungoun, de la zone cynégétique de la Djona et de la forêt classée de l'Ouémé supérieur, avec identification et prise de coordonnées au GPS aux fins de préparer des TdRs pour une étude d'envergure .

- Entièrement (> 90 % des habitats convenables considérés)
 Hautement (60-90 % des habitats convenables considérés)
 Moyennement (30-60 % des habitats convenables considérés)
 Faiblement (< 30 % des habitats convenables considérés)

- b) Au cas où des voies migratoires saisonnières et des habitats auraient été identifiés, dans quelle mesure procède-t-on au monitoring de ces sites pendant la migration ?

- Entièrement (> 90% des sites connus)
 Hautement (60-90 % des sites connus)
 Moyennement (30-60 % des sites connus)
 Faiblement (< 30 % des sites connus)
 Aucun monitoring n'est effectué

- b) Au cas où des voies migratoires saisonnières auraient été identifiées, quels indices relatifs à l'augmentation ou à la baisse de la migration a-t-on répertorié et pour quels motifs cela s'est-il produit ? (si connus)

Etudes en cours

- d) Si votre Pays reste en dehors des voies migratoires saisonnières et des habitats de l'éléphant d'Afrique, quelles sont les initiatives internationales visant à identifier ces derniers dans lesquelles votre Pays s'est engagé ? Quels ont été les principaux résultats obtenus ?

- e) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

Fragilité des structures de gestion et de cogestion en place ; absence de mécanisme de financement durable. Renforcement des capacités des structures et recherche de financement durable (Fonds fiduciaire) avec le Gouvernement.

2.5 Recherche sur l'échange des sous-populations de l'Eléphant d'Afrique

- a) A-t-on mené accompli des recherches sur les mouvements de l'Eléphant d'Afrique dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer les secteurs couverts, les méthodes adoptées et les principaux résultats obtenus. Veuillez faire référence à des documents publiés, le cas échéant.

[La pause de collier et les dénombrements aériens ont été utilisés pour en connaître sur les mouvements des éléphants. Les rapports n'ont pas été publiés](#)

Si oui, la recherche a-t-elle été menée en coordination avec des chercheurs qui travaillent sur d'autres sous-populations et/ou avec d'autres Etats de l'aire de répartition?

Oui Non

Si une telle recherche n'a pas été menée, quels sont les projets que votre Pays envisage d'entreprendre afin de mettre en œuvre une telle recherche et coopération?

2.6 *Développement et mise en œuvre de programmes de monitoring internationaux*

a) Votre Pays participe-t-il au développement ou à la mise en œuvre de programmes de monitoring internationaux sur l'éléphant d'Afrique ?

Oui Non

Si oui, veuillez mentionner les projets en cours de réalisation et achevés et indiquer les aires touchées par ces projets ainsi que les autres Pays qui y participent. Si possible, veuillez faire référence à des documents publiés.

[Des études de monitoring ont été menées dans le cadre du Projet régional ECOPAS](#)

2.7 *Etudes comparatives sur l'écologie des populations dans des habitats différents*

a) Y a-t-il eu des études menées sur le taux de reproduction et le recrutement des populations dans des habitats différents dans votre Pays ?

- Oui, en collaboration avec d'autres Etats de l'aire de répartition.
- Oui, à l'échelle nationale
- [Aucune étude comparative n'a été menée](#)
- Le Pays est en dehors du domaine vital

b) Le cas échéant, veuillez mentionner les projets en cours de réalisation et achevés et faire référence à des documents publiés.

c) Le cas échéant, veuillez indiquer les principaux résultats produits par ces études.

d) Votre Pays est-il en mesure de mener des études comparatives? Quelles seraient les initiatives à entreprendre à cette fin?

[Oui, des collaborations avec des entités de recherche au plan national, régional et international.](#)

e) Au cas où aucune étude ne serait en cours de réalisation, quels sont les projets envisagés par votre Pays afin de stimuler cette recherche et quel est le soutien qu'il estime nécessaire ?.

[Aucun projet n'est envisagé dans l'immédiat](#)

2.8 *Recherches en collaboration et programmes de monitoring accomplis parmi les Etats de l'aire de répartition*

a) Est-ce que votre Pays s'est engagé dans des programmes de coopération internationale et de monitoring concernant l'éléphant d'Afrique?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur les projets en cours de réalisation ou achevés dont il s'agit. Quels sont les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique qui

y prennent part ?

Dans le cadre du projet régional ECOPAS, des études ont été réalisées par la pause de collier. Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger sont engagés dans ce projet.

- b) Quels ont été les principaux résultats obtenus et leurs implications en matière de conservation?

Connaissance sur les mouvements des éléphants dans l'écosystème considéré.

- c) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre ?

Pertes de colliers et de spécimens. Peu ou pas de chercheurs nationaux associés. Renforcer la capacité des chercheurs locaux

3. FORMATION

3.1 Formation de personnel s'engageant dans la conservation de l'éléphant d'Afrique

- a) Y a-t-il eu de la formation de personnel (par exemple, des gardiens ou des membres de la communauté locale) concernant la recherche et/ou la surveillance de l'éléphant d'Afrique ?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur toute formation spécifique entreprise.

La formation des gardes faune et des populations riveraines sur la surveillance, l'écologie de l'éléphant et la loi sur le régime de la faune a été faite.

- b) Quelles sont les organisations fournissant une telle formation dans votre pays ?

Les agents du CENAGREF, les Forestiers et les Chercheurs universitaires fournissent cette formation

- c) Si il y a eu de la formation, est-ce qu'elle a été organisée en collaboration avec d'autres Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique? Veuillez décrire brièvement. Si non, envisage-t-on des projets visant à fournir une telle formation dans un avenir rapproché ?. Veuillez décrire brièvement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOPAS nous avons acquis l'expérience de mener des activités communes dont la formation au niveau régional entre le Bénin, le Burkina et le Niger et il y a un centre de formation et de regroupement au point Triple situé au centre du parc entre les 3 pays.

- d) Le cas échéant, veuillez décrire brièvement les résultats de la formation et les réussites obtenues en ce qui concerne son exécution sur le terrain.

Sensibilisation des populations pour le refoulement des éléphants des champs, pour ne pas installer des champs sur les couloirs de migration. Formation structurée des éco-gardes à l'écologie de l'éléphant

- e) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

Les principales lacunes sont entre autres le manque de moyens adéquats pour que le suivi et la conservation de l'éléphant soient effectifs. Il faudra doter de moyens les acteurs, renforcer les capacités de ces acteurs périodiquement, les former par exemple aux techniques endogènes d'éloignement des animaux sauvages.

3.2 Faciliter la formation de personnel spécialisé dans la gestion de conflits entre les éléphants et les êtres humains.

- a) A-t-on entrepris de former du personnel spécialisé dans la gestion de conflits entre les éléphants et les êtres humains ?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur toute formation spécifique entreprise.

Si non, a-t-on envisagé d'accomplir une telle formation au proche avenir ? Veuillez brièvement donner des informations à cet égard.

Oui, il a été prévu l'élaboration d'un outils de gestion des conflits Hommes-éléphants dans la stratégie nationale de conservation de l'éléphant au Bénin qui prendra en compte des formations et cet outil sera élaboré et mis en œuvre d'ici à 2010. Un projet est actuellement en cours de finalisation pour cette thématique.

- b) Au cas ou une telle formation aurait été effectuée, a-t-on agi en liaison avec d'autres Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ? Veuillez brièvement donner des informations à cet égard.

4. SENSIBILISATION DU PUBLIC

4.1 Réseaux d'organisations et d'individus

- a) Existe-t-il un réseau d'organisations/individus dans votre pays qui sont engagés dans la conservation de l'éléphant d'Afrique?

Oui Non

- b) Si oui, quelle est la portée de ce réseau et quelles organisations ou quels individus ont pris l'initiative pour sa coordination et son développement?

La Section nationale du Groupe des Spécialiste de l'Eléphant d'Afrique

- c) Quelles sont les initiatives prises par votre pays afin d'agrandir le réseau des organisations/individus qui s'engagent dans la conservation de l'éléphant d'Afrique ?

Mise en place d'un cadre de partenariat avec les Universités, les ONG

- d) Veuillez fournir toute information concernant l'adoption de méthodes ayant entraîné des réussites, dont d'autres Etats de l'aire de répartition pourraient également bénéficier.

Partenariat avec les organisations des populations riveraines pour la cogestion et le partage des revenus issus de l'exploitation de l'éléphant et des aires protégées. Participation effective des populations à la lutte contre le braconnage

- e) Quelles mesures seraient nécessaires afin d'établir un réseau (au cas où il y en aurait aucun déjà existant) ou bien afin d'améliorer un déjà établi ?

Suivre, évaluer et améliorer le dispositif régional de gestion concertée basée sur l'approche écosystème

4.2 Adoption de l'éléphant d'Afrique comme espèce phare

- a) Est-ce que l'éléphant d'Afrique a été adopté comme espèce phare aux fins de l'inventaire et de la protection des habitats dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement donner des informations à cet égard et, si possible, fournir des exemples.

L'éléphant est une espèce intégralement protégée dans notre pays et ne figure pas dans les plans de tir.

Si non, qu'est-ce qui entrave la promotion et l'adoption de l'éléphant d'Afrique comme espèce phare et qu'est-ce que votre pays envisage d'entreprendre afin de surmonter ces obstacles ?

4.3 Matériel éducatif et information

- a) A-t-on produit du matériel éducatif ou de promotion concernant les éléphants d'Afrique dans votre Pays ?

Oui, concernant l'éléphant d'Afrique spécifiquement Oui, l'éléphant d'Afrique est compris dans du matériel ayant une portée plus large Non, l'éléphant d'Afrique n'a été considéré dans aucun matériel éducatif ou de promotion.

Si oui, veuillez indiquer la nature de ce matériel et dans quelle manière il a été fait circuler. Si possible, faites référence à des documents publiés.

Posters géants, divers supports (dépliants, gadgets etc.) documentaires sur les aires protégées diffusés sur plusieurs chaînes de télévisions en Afrique et ailleurs.

Si non, veuillez signaler ce qui entrave la fourniture de ce matériel et donner des détails relatifs à ce que votre pays envisage d'entreprendre afin de promouvoir l'éléphant d'Afrique et sa conservation.

5. QUESTIONS FINANCIERES

5.1 Soutien financier

a) Depuis la signature du MdA, est-ce que votre pays a bénéficié de l'apport d'un soutien financier externe (à l'exclusion du soutien gouvernemental) afin d'entreprendre les activités susmentionnées ?

Si oui, veuillez indiquer les institutions ou organismes (privés ou publics) desquels votre pays a reçu l'apport d'un soutien financier pour la conservation et la gestion des populations d'éléphants. Veuillez spécifier les intérêts principaux de ces différents organismes (recherche, accroissement de la capacité, plans directeurs, accroissement de la sensibilisation du public, coopération transfrontalière)

b) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

5.2 Coûts des programmes nationaux sur l'éléphant d'Afrique

a) Veuillez quantifier les coûts de vos programmes sur l'éléphant d'Afrique.
NON disponible

6. AUTRES INITIATIVES

Veuillez signaler toute autre activité ou initiative supportant la mise en œuvre, dans votre pays, du MoU et de sa stratégie annexée, qui n'aurait pas été précédemment mentionnée dans vos réponses. Veuillez décrire non seulement les mesures prises, mais également l'impacte produit sur les éléphants et leurs habitats dans le cadre des objectifs poursuivis par le MoU et sa stratégie.

Annexe I

Nom du site, coordonnées géographiques	Statut de protection	Nombre d'éléphants d'Afrique	Année d'étude	Surface globale du site	Surface du site protégé	Type de protection	Le niveau de protection accordée permet-il de neutraliser tout effet potentiellement nuisible ? (Oui/Non)	Plan de Gestion du Site (D- développé A – approuvé E – exécuté)	Voies migratoires
Parc National de la Pendjari 10° 30' et 11° 30'	Intégralement protégé	355 Dénombrement aérien	2008	281359	281359	Complètement protégée	Non	A & E	Voies migratoires régionales entre le Bénin, le Burkina, le Niger et le Togo
Parc National du W	Intégralement protégé	216 ont été comptés dans le parc W et les ZC de la Djona et ZC de la Mékrou au cours d'un dénombrement pedestre	2008	563280	563280	Complètement protégée	Non	A & E	
Zone cynégétique de la Pendjari	Intégralement protégé	159 dénombrement aérien	2008	172103	172103	Complètement protégée	Non	A & E	
Zone cynégétique de l'Atacora	Intégralement protégé	15 dénombrement aérien (seule la zone de chasse de Konkombri)	2008	129371	129371	Complètement protégée	Non	A & E	
Zone cynégétique de la Djona	Intégralement	Voir Parc N W		115200	115200	Complètement	Non	A & E	Entre le parc

	protégé					protégée			National du W et la FC de Goungoun en passant par la Djona
Forêt Classée de Wari-Marou et Mont Kouffé	Intégralement protégé	20	1990	216559	216559	Niveau de protection insuffisant	Non	D	
Forêt Classée desTrois Rivières	Intégralement protégé	indisponible		265595	265595	Niveau de protection insuffisant	Non	D	
Forêt Classée de l'Alibori Supérieur	Intégralement protégé	indisponible		251592	251592	Niveau de protection insuffisant	Non	D	Entre la ZC de la Djona et la FC de l'Alibori supérieur
Forêt Classée de Goungoun	Intégralement protégé	indisponible		73476	73476	Niveau de protection insuffisant	Non	D	Entre la FC de Goungoun et la FC de la Sota
Forêt Classée de la Sota	Intégralement protégé			53678	53678	Niveau de protection insuffisant	Non	D	